

RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.05/24

Stationnement en ville et plan de mobilité des collaborateurs de la commune ?

Mme Gaëlle Frossard, PSD-JSJ

Le Conseil communal répond comme suit à la question écrite subdivisée en quatre points :

Quel est le nombre d'autorisations par catégories d'ayants droit, en précisant si l'autorisation est limitée à des heures particulières dans la semaine (p.ex. pour les enseignant-e-s) ou si elle est générale ?

Il y a 170 autorisations délivrées à des habitants, selon les dispositions de l'ordonnance sur les autorisations de stationnement de la ville de Delémont, entrée en vigueur le 01.01.2024. Au moment de la mise en application de cette ordonnance, il y avait environ 180 autorisations déjà délivrées. Depuis, une dizaine ont été retournées ou annulées. Au vu de ce qui précède et afin d'appliquer les dispositions légales, environ 70 annulations d'autorisations sont encore attendues pour pouvoir proposer à nouveau des abonnements aux personnes ayants droit en garantissant un maximum d'équité.

A celles-là s'ajoutent 115 autorisations pour le service d'aide et de soins à domicile. 70 autorisations sont délivrées, dans les différents services communaux. Seules les autorisations pour les enseignants sont limitées dans les heures et les lieux. Le détail figure en annexe. Pour terminer, 8 autorisations sont accordées aux services cantonaux selon le détail figurant également en annexe.

Quel est l'impact du plan de mobilité du Canton, et plus généralement quels sont les besoins de l'administration cantonale en matière de stationnement de véhicules et de vélos en ville ? Quel est le mode de collaboration entre la police, UETP et les organes concernés du Canton ?

Il n'y a que peu voire pas de collaboration concernant les plans de mobilité en générale. Le plan de mobilité cantonal n'est pas connu de la Municipalité. Quelques constats ont néanmoins été effectués. Seule une convention a été signée avec l'Etat concernant le parking de l'école de la Division artisanale, à la rue de la Jeunesse. Les parkings du Gros Pré et de la Blancherie semblent plus utilisés, car ils offrent une possibilité de stationner gratuitement. Cette opportunité est recherchée par les personnes qui ne veulent pas payer le montant requis par le Canton suite à la mise en œuvre de son plan de mobilité. En outre, la Municipalité exige un plan de mobilité pour toutes les entreprises qui ont plus de 20 EPT et qui demandent un permis. En cas de demande d'un permis de la part du Canton, la Municipalité appliquera donc cette règle.

Qu'en est-il d'un plan de mobilité des employé-e-s de la Commune ?

Un projet a été initié à la fin du premier trimestre 2024 avec une collaboration avec un bureau d'étude. Un sondage initial a été effectué début juillet et sera suivi de plusieurs ateliers de travail participatifs. Ces démarches vont permettre un état de situation et une analyse détaillée qui permettront de mettre en lumière les problématiques et les besoins d'action principaux en matière de gestion de la mobilité (modes de transport, promotion des transports publics et mobilité douce, besoins réels et gestion du stationnement, etc.). Un groupe de travail a été mis sur pied afin d'établir les contours du plan de mobilité de l'Administration ainsi que les mesures prioritaires qui permettront de répondre au mieux aux enjeux de durabilité et aux besoins du personnel en matière de mobilité. Un plan de mesures devrait être établi à l'issue du premier trimestre 2025. »

Dans de nombreuses localités, le stationnement sur le domaine public est réglé par un système de macarons par quartiers où les non autorisés sont limités à 1 à 2h ou par disque bleu. Un tel système aurait-il des avantages pour les quartiers proches de la gare notamment ?

La question de la mise en place de zones par quartier avec des macarons a déjà été discutée par le passé, mais n'a à ce jour pas été mise en œuvre. Elle permettrait de résoudre de nombreux problèmes de stationnement « sauvage » de longue durée, de certains pendulaires en particulier qui stationnent dans des rues de quartier,

notamment dans le secteur Gare. Un tel système devrait être assorti d'un règlement et d'un plan par quartier et, surtout de démarches qui prendraient du temps pour l'attribution des macarons et leur renouvellement. Le stationnement deviendrait payant pour les bénéficiaires de macarons.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

Le chancelier :

Damien Chappuis

Nicolas Guenin

Delémont, le 3 septembre 2024

ANNEXE : Nombre d'autorisations délivrées aux services municipaux et cantonaux

Service municipal	Nombre	Remarques
CONSEIL COMMUNAL	(1)	Pas d'autorisation pour les conseillers communaux. Utilisation des places jaunes pour des stationnements de courte durée / Sollicitation d'une autorisation ponctuelle au besoin
CHANCELLERIE ET CONTRÔLE DE L'HABITANT	1	Utilisation des places jaunes pour des stationnements de courte durée / Au besoin, sollicitation d'une autorisation ponctuelle ou utilisation de l'autorisation "au porteur" attribuée à la Chancellerie
SERVICE FINANCIERS / IMPÔT ET CADASTRE	1	Attribution d'1 autorisation "au porteur" pour le Service financier
INFORMATIQUE	1	Utilisation du véhicule de service de l'Hôtel de Ville (gestion en collaboration avec le concierge) Attribution d'1 autorisation "au porteur" pour le Service informatique
POLICE (dès 10.06.2024, 8 agents à Police Cantonale, ne se rendent plus à PMD)	10	Véhicules de fonction / privés Les places jaunes réservées pour la Police doivent permettre d'assurer le stationnement du véhicule d'intervention + voitures d'agents en intervention en premier rideau
SERVICE DU PERSONNEL	1	Attribution d'1 autorisation "au porteur" pour le Service du personnel
ENSEIGNANTS CHÂTEAU	20	Selon liste, horaire variable, déplacement sur différents sites Pas de réglementation dans l'immédiat. Réflexion en cours dans le cadre du projet de mobilité des écoles.
MAISON DE L'ENFANCE	1	Bus / transports d'enfant
SID	19	Selon liste - uniquement véhicules Municipalité
SACEN	2	

UETP	12	Selon liste (10) - uniquement véhicules Municipalité + 2 Autorisations "au porteur"
CONCIERGES	2	Autorisations "au porteur"
ESPACE JEUNES	1	Autorisation "au porteur"

Total autorisations **70**

Service cantonal	Nombre	Remarques
ARTS ET METIERS	4	Contrôle chantiers + marché du travail
SECTION BÂTIMENTS ET DOMAINES	1	Autorisation "au porteur"
ESTIMATION CANTONALE	1	
POLICE CANTONALE	2	

Total autorisations **8**